



Résolution 161 (1959)¹

Problème des réfugiés de la zone soviétique d'Allemagne

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

- Considérant l'afflux ininterrompu de réfugiés de zone soviétique d'Allemagne depuis la fin de la guerre, dont le nombre s'élève à présent à plus de trois millions ;
- Considérant que ces évasions sont dues à la politique d'oppression exercée dans cette partie de l'Allemagne ;
- Ayant pris connaissance de la situation que cet exode continu a créée en République Fédérale d'Allemagne et à Berlin-Ouest d'une part, en zone soviétique d'Allemagne d'autre part ;
- Considérant la tension politique résultant de cette situation au cœur de l'Europe ;
- Rappelant sa [Résolution 153](#) du 17 octobre 1958 relative à la situation dans la zone soviétique d'Allemagne,
 1. Appelle l'attention du monde libre, et principalement des peuples européens et de leurs gouvernements, sur les conditions de vie tragiques dans lesquelles est obligée de vivre la population de la zone soviétique d'Allemagne ;
 2. Assure les réfugiés de cette zone, victimes du régime d'oppression totalitaire qui leur a été imposé, ainsi que les Gouvernements de la République Fédérale d'Allemagne et de Berlin-Ouest, de sa sympathie et de sa solidarité ;
 3. Exprime sa conviction que le problème des réfugiés allemands de zone soviétique est intimement lié au règlement du problème allemand dans son ensemble, et que, de ce fait, il doit faire l'objet des préoccupations de l'Europe tout entière.

1. voir [Doc. 932](#), rapport de la commission de la Population et des Réfugiés). Cette résolution a été adoptée par l'Assemblée au cours de sa 29ème séance, le 21 janvier 1959

